

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

IP/C/W/34/Add.3/Suppl.3

11 novembre 1996

(96-4784)

**Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: anglais

ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE: RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR LES PAYS DEVELOPPES MEMBRES

Supplément

Danemark

Le présent document contient des renseignements relatifs aux activités de coopération technique et financière du Danemark présentant un intérêt pour la mise en oeuvre de l'Accord sur les ADPIC, que la Mission permanente de ce pays a fait parvenir au Secrétariat dans une communication datée du 7 novembre 1996.

L'Office danois des brevets réalise les projets d'assistance technique suivants:

LITUANIE

1. Durée

Le projet a commencé en 1992 et s'est achevé le 1er novembre 1995.

2. Objectifs généraux du programme

- aide à la Lituanie dans le cadre de la mise en oeuvre des nouvelles lois sur les DPI;
- formation d'experts lituaniens en brevets et en marques;
- formation d'experts lituaniens en bureautique et assistance fournie à la Lituanie pour la mise en oeuvre d'un plan de bureautisation.

3. Description du programme

Les objectifs spécifiques du programme peuvent se résumer en deux points:

3.1 Législation

L'Office danois des brevets a fourni une assistance juridique et un soutien en matière de formation à l'Office lituanien des brevets. La Loi lituanienne sur les brevets et la Loi sur les marques sont entrées en vigueur le 1er février 1994 et le 1er octobre 1993, respectivement.

3.2 Questions organisationnelles

L'Office danois des brevets et l'Office européen des brevets ont travaillé en collaboration avec l'Office lituanien des brevets pour élaborer un plan visant à améliorer l'organisation de ce dernier. Globalement, ce plan comporte des propositions dans les domaines suivants: structure organisationnelle, besoins d'équipement technique, personnel et formation, et budgets prévus pour la première période de cinq ans.

L'Office danois des brevets a également prêté assistance à l'Office lituanien des brevets pour lancer l'appel d'offres concernant l'installation d'un réseau informatique et pour mettre en oeuvre un plan de bureautisation.

4. Autres questions

En novembre 1994, une conférence a été organisée à Vilnius pour faire mieux comprendre ce que représentait la propriété industrielle; les représentants de l'Office danois des brevets ont, entre autres choses, donné des exemples montrant l'utilité et l'importance des renseignements sur les DPI.

ACTIVITES D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET DE COOPERATION
D'IMPORTANCE SECONDAIRE
(résumé)

1. Activités bilatérales

1.1 1994

- soutien apporté à la Lettonie pour la mise en oeuvre d'un plan d'automatisation;
- conseils à des experts bulgares et roumains au sujet des renseignements sur la propriété industrielle et des services aux entreprises (financés par PHARE/RIPP);

1.2 1995

- aide à l'Albanie pour rédiger un appel d'offres concernant l'automatisation;
- poursuite des activités d'assistance à la Lituanie (formation d'experts).

1.3 1996

- ...

2. Activités multinationales

2.1 1994

- organisation, en Lituanie, d'un séminaire sur la propriété industrielle avec la collaboration de l'Office européen des brevets et de l'Office lituanien des brevets;
- accueil d'un séminaire d'une semaine à l'intention d'experts originaires des pays de l'ANASE et de la Chine, organisé en collaboration avec l'Office européen des brevets;
- formation d'experts africains et asiatiques dans le cadre du projet de coopération pour le développement de l'OMPI;
- coordination technique et supervision du programme de logiciel commun RIPP en collaboration avec l'Office européen des brevets;
- participation à une mission d'experts de haut niveau dans les pays de l'ANASE et à un colloque régional de l'ANASE.

2.2 1995

- Poursuite du projet de logiciel commun RIPP.

2.3 1996

- ...

PROGRAMMES D'ASSISTANCE TECHNIQUE - PROTECTION
DES VARIETES VEGETALES

I. Projets

ESTONIE

Renseignements sur le programme de coopération Danemark/Estonie dans le secteur des semences du point de vue de la protection des variétés végétales.

Ce programme de coopération englobe un certain nombre d'activités et prévoit notamment la participation de sociétés privées au Danemark et en Estonie. La coordination du projet a été assurée par Danagro Adviser A/S.

1. Durée

De novembre 1993 à décembre 1994.

2. Objectifs généraux du programme

- conférences sur la législation danoise relative aux semences, y compris la protection des variétés végétales;
- cours de formation dans les domaines de l'essai des semences, l'essai des variétés et la certification des semences;
- étude du secteur des semences.

3. Description du programme

3.1 Législation

Un certain nombre de conférences consacrées à la législation relative aux semences ont été données au Danemark à l'intention de fonctionnaires du Ministère de l'agriculture estonien.

Un séminaire sur la législation relative aux semences et l'examen technique des variétés végétales à des fins de protection a été organisé à Tallinn à l'intention d'un certain nombre de fonctionnaires du Ministère de l'agriculture estonien.

3.2 Cours de formation

Essai des semences

Un stage de formation d'une semaine portant sur l'essai des semences a été organisé pour quatre fonctionnaires du Centre estonien d'essai des semences.

Essai des variétés

Un cours de formation de deux semaines a été organisé à l'intention de cinq fonctionnaires estoniens. Le cours offrait, entre autres choses, une formation concernant les examens pratiqués sur les variétés pour déterminer la distinction, l'homogénéité et la stabilité, critères sur lesquels il convient de se fonder pour protéger des variétés nouvelles. Ce projet sera renouvelé en 1997.

Certification des semences

Un cours de formation d'une semaine a été organisé pour deux fonctionnaires estoniens.

3.3 Etude du secteur des semences

Il a été procédé à une étude du marché estonien des semences portant notamment sur les essais des variétés, la production des variétés végétales et l'amélioration des conditions du marché; elle a donné lieu à un voyage d'étude d'une semaine et demie en Estonie.

II. Autres activités

Visites

Une assistance est fournie à un certain nombre de personnes originaires d'autres pays au cours de visites qui ont la plupart du temps pour objet l'examen technique de variétés végétales nouvelles.

Ces visites durent le plus souvent de un à deux jours et ne constituent pas des stages de formation à proprement parler.

Renseignements écrits

Les visites donnent également l'occasion de fournir des renseignements sur la législation relative à la protection des variétés végétales ainsi que sur l'examen technique des variétés végétales. Ces renseignements répondent à un certain nombre de demandes présentées par écrit, qui ont souvent un caractère plus général.

Assistance juridique

Les trois pays nordiques membres de l'Union européenne et les trois Etats baltes ont un projet conjoint visant à aligner la législation de ces derniers en matière de variétés végétales sur les normes de l'UE.